

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1046

présenté par
M. Vandewalle

ARTICLE 15

Compléter la première phrase de l'alinéa 8 par les mots :

« et les parcs naturels régionaux concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de leur rôle moteur en matière de protection de la biodiversité, les Parcs naturels régionaux devraient être systématiquement associés à la préparation du plan pluriannuel régional de développement forestier, ce dernier devant tenir compte des enjeux environnementaux.